



QUI VEUT TAPER DANS LA CAISSE ?

Après s'être approprié la gestion des facilités de circulation en application de l'accord classifications - rémunérations, le patronat tente d'accaparer les fonds du régime spécial SNCF.

La CGT s'oppose fondamentalement à la tentative d'usurpation et revendique l'extension des garanties et du régime spécial à tous les cheminots.

C'était cousu de fil blanc... la création de la caisse de branche ferroviaire sans étendre le régime spécial n'apporte aucun droit supplémentaire aux cheminots hors statut, mais offre de nouvelles opportunités au patronat.

LE PATRONAT TENTE DE NOYAUTER LA CAISSE

Lors de la commission prévoyance du régime spécial SNCF qui s'est déroulée le 3 avril 2025, la CGT a dénoncé le coup de force du syndicat patronal (UTPF).

Alors que l'UTPF refuse d'étendre les garanties du régime spécial SNCF à tous les cheminots, elle s'appuie sur une passivité déconcertante de la direction de la CPRPF pour tenter de s'imposer dans la gouvernance du régime spécial SNCF et figurer dans la gestion des droits ou prestations spécifiques.

Sans aucune pudeur, le syndicat des patrons s'affiche comme un « partenaire » des cheminots d'un régime spécial SNCF qu'il critique, rejette et dénonce.

Alors qu'il refuse toute mesure de financement, il tente également de profiter des fonds affectés à la prévoyance pour permettre aux employeurs de s'affranchir de leurs responsabilités. Les intentions du syndicat des patrons sont claires : continuer à diviser les cheminots, réduire leurs droits, tout en profitant des fonds existants.

LA CASSE DOIT CESSER

Parfois, la direction SNCF et le patronat trouvent malheureusement des organisations syndicales qui accompagnent leur funeste politique.

L'accord Classifications-Rémunérations de branche ferroviaire, la création d'une caisse de branche sans aucun droit nouveau ou spécifique, la mise en place d'une complémentaire santé obligatoire pour les cheminots statutaires sont autant de coups dramatiques portés contre le système de protection sociale des cheminots, et singulièrement contre le régime spécial SNCF.

Il n'est pas trop tard pour qu'ensemble, nous dénoncions ces mécanismes de déconstruction mis en œuvre.

La CGT revendique un cadre social de haut niveau : un nouveau statut du travailleur du cheminots (NSTC) avec notamment de meilleures garanties en matière de protection sociale et l'extension du régime spécial à tous les cheminots.

**ENSEMBLE,
EXIGEONS DE NOUVEAUX DROITS
POUR TOUS LES CHEMINOTS !**

